

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 11 AVRIL 2025

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Delphine CHARIER - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Monsieur Joseph BROCHET - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Anne-Marie BAUDON - Monsieur Vivien JULHES - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Catherine MARCY - Madame Aya KOFFI.

Etaient absents/excusés : Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à Monsieur HARENG) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à Madame CARLIER-MISRAHI) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Madame BAUDON) - Madame MORANGE (pouvoir à Madame MARCY) - Monsieur El Abbès SEBBAR.

Secrétaire de séance : Madame Delphine CHARIER.

Dates de convocation :	28 mars 2025
Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration :	16
Nombre de votants	16
Nombre d'absent :	1
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

N° 9 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle, expose que, depuis le dernier tableau des effectifs voté le 30 mai 2024, plusieurs modifications doivent y être portées :

- Les suppressions et ouvertures de postes intervenues par avancements de grades et promotion interne (*cf. réunion avec les syndicats en date du 24 juin 2024*) :
 - Suppression d'1 poste de rédacteur et création d'1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe
 - Suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe et création d'1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe
 - Suppression de 3 postes d'Adjoints administratifs principaux de 2ème classe et création de 3 postes d'Adjoints administratifs principaux de 1ère classe
 - Suppression de 2 postes d'Adjoints administratifs et création de 2 postes d'Adjoints administratifs principaux de 2ème classe
 - Suppression d'1 poste de technicien principal de 1ère classe et création d'1 poste d'ingénieur
 - Suppression de 2 postes d'Adjoints techniques principaux de 2ème classe et création de 2 postes d'Adjoints techniques principaux de 1ère classe
 - Suppression d'1 poste d'Adjoint technique et création d'1 poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe
 - Suppression d'1 poste d'Infirmier en soins généraux et création d'1 poste d'Infirmier en soins généraux hors classe

PUBLIÉ LE 29/04/2025

- Suppression d'1 poste d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle et création d'1 poste d'attaché
 - Suppression de 2 postes d'Assistants socio-éducatifs et création d'1 poste d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
 - Suppression d'1 poste d'Aide-soignant de classe normal et création d'1 poste d'Aide-soignant de classe supérieure
 - Suppression de 3 postes d'Agents sociaux principaux de 2ème classe et création de 3 postes d'Agents sociaux principaux de 1ère classe
 - Suppression de 3 postes d'Agents sociaux et création de 3 postes d'Agents sociaux principaux de 2ème classe
- Les suppressions de postes intervenues suite au transfert de postes du service ressources humaines du CCAS vers le service DRH mutualisé ville-agglomération :
 - Suppression des effectifs CCAS pour intégration au sein de l'agglomération d'1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe
 - Suppression des effectifs CCAS pour intégration au sein de l'agglomération de 3 postes de de Rédacteurs
 - Suppression des effectifs CCAS pour intégration au sein de l'agglomération d'6 postes d'Adjoint administratifs principaux de 1ère classe
 - La création de 3 contrats d'apprentissage
 - L'arrêt de l'affichage des emplois non permanents recrutés sur le motif légal d'accroissement d'activité temporaire (ATA – ancien article 3 loi d du 26 janvier 1986), lesdits emplois non permanents n'ayant pas à figurer sur le tableau des effectifs :

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration :

→ De faire évoluer le tableau des effectifs tel que proposé en annexe, les crédits nécessaires ayant été inscrits au B.P 2025.

**CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Président

Jean-François FOUNTAINE